

Par courriel : 

Lévis, le 20 septembre 2016



Objet : Demande d'accès
N/D : 16I0016CM

Monsieur,

Dans notre correspondance du 27 juillet dernier, nous vous informions que l'opération de la déclaration des superficies et cultures assurées de l'année d'assurance 2016 n'était pas encore terminée et, qu'en conséquence, ces dernières vous seraient communiquées ultérieurement.

À cet effet, vous trouverez en annexe un fichier Excel contenant les superficies et cultures assurées au produit Céréales et canola du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) à l'égard de l'année d'assurance 2016.

Enfin, nous vous réitérons que depuis l'année d'assurance 2016, les cultures de maïs-grain et de soya ne sont plus assurées au programme ASRA.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.